



Remboursement anticipé de crédit immobilier

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **11:31**

bonjour,

Actuellement séparés de corps dans le cadre d'un divorce en consentements mutuels avec convention préalable, nos biens immobiliers sont en vente.

Un premier acte de vente vient d'être signé chez notaire, or le montant de cette vente couvre aux 3/4 le montant de l'emprunt en cours concernant l'ensemble de nos biens.

La banque où a été contracté l'emprunt peut-elle nous demander un remboursement anticipé au vu de cette première vente? Si oui, quels sont nos recours?

Sans ressource, hormis la pension compensatoire établie lors de la convention, mariée sous contrat de séparation de biens, suis-je obligée de participer au remboursement anticipé de cet emprunt, signé à nos deux noms?

Puis-je proposer un remboursement différé?

Précisions : dans le contenu de la convention, il est stipulé que Mr. prenait à sa charge l'ensemble des prêts en cours sans contrepartie. Cette dernière ayant été rédigée il y a plus de 6 mois, ses termes sont-ils encore valables?

veuillez recevoir par avance mes remerciements.